



urgent jugement le 27/11...Merci

Par **barbarella**, le 10/11/2012 à 22:50

Bonjour,

Je suis l'heureuse maman d'une petite fille âgée de bientôt 4 mois, séparée de son père à l'annonce de ma grossesse, ce monsieur s'est desisté de toutes responsabilités, et ne s'est manifesté qu'à la naissance de la petite. Il l'a reconnu, et sur mes conseils à déposer une requête, il souhaite un droit de visite d'une demi journée par semaine jusqu'à la fin de sa première année, puis un week end/2, et ne verser que 100 euros par mois (il gagne plus de 2000 euros/mois). Mon ex compagnon s'est montré bien souvent instable, indécis, violent verbalement, et menaçant (ai déposé une main courante) en attendant donc le jugement je ne souhaite plus qu'il rende visite au sein de mon domicile à sa fille (j'ai à chaque fois mis bien trop de temps à me consoler de ses insultes), et lorsque je lui ai conseillé de s'equiper, il m'a a nouveau injurié. En dehors de toutes polémiques entre adultes, et en essayant tant que possible aucun jugement de valeur, ce monsieur n'a jamais eu d'autres preoccupation que de s'occuper de lui même, je doute fort, qu'il soit en capacité de gérer, comprendre notre petit bout'de chou (j'ai moi même mis du temps à la "decoder". Il n'a jamais effectué le moindre achat pour l'enfant,

De plus ma fille refuse obstinément de prendre le biberon, une première tentative chez la nounou d'un mois n'a été qu'un echec, et depuis je cumule, arret therapeutique et congés, poursuivant ainsi l'allaitement. Je souhaite qu'un lien se crée entre ce papa et son enfant, mais honnetement je ne veux pas qu'il soit seul avec elle dans un premier temps. Existents-ils des centres où ce père pourrait apprendre les premiers gestes, et est-il envisageable que je demande au juge à ce que cette option ne soit appliquée que lorsque ma fille un peu plus agée, soit sevrée? Son pédiatre n'a aucune solution miracle à me proposer, j'ai beau tirer mon lait, deleguer auprès de son grand frère, la nounou...rien y fait. Ma proposition: le père pourrait avoir un droit de visite de deux heures (entre deux tétés), les 1ers, 3ème, et 5ème week-end du mois, jusqu'à ses un ans revolus, puis une demi journée entière pendant 6 mois, puis la journée entière jusqu'à ses deux ans.

un week-end de deux jours une nuit pourrait être appliqué de sesdeux à trois ans, puis, du vendredi au dimanche soir à partir de ses trois ans.

Est-ce que ma proposition vous paraît sensée, applicable? Je suis tellement inquiète, il m'a tellement dit qu'il ne voulait pas de ce bébé, merci de votre reponse